

# BRED BANQUE POPULAIRE BANQUE & ASSURANCE

## Relevé de comptes

Date	N° de compte	N° de relevé	Page
30 mai 2019	519.04.2000	13	1/1

### Vos numéros et adresses utiles

Votre agence : 0820 336 221 (1)
BRED Direct Entreprises : 0892 890 900 (2)
Opposition carte bancaire : 33(0) 1 77 86 24 24 (3)

Internet : www.bred.fr

(1) Service 0,12 EUR/mn + prix appel. (2) Service 0,40 EUR/mn + prix

appel. (3) tarif local en vigueur.

 Votre Code BIC
 Votre Code IBAN

 BREDFRPPXXX
 FR76 1010 7002 2100 5190 4200 003

**▼ Votre Conseiller** : Mme Aisseta Dabo

SCI REVELLAT-PERROQUETS CHEZ MME REVELLAT 19 RUE CAMILLE CLAUDEL 94350 VILLIERS SUR MARNE

Envoi précédent effectué le 28 mai 2019

## La vie du compte

Seule la facture éventuellement jointe au présent envoi constitue un justificatif au regard des droits à déduction de la TVA ou des charges en matière d'impôts directs.

L'échéance du 26 05 2019 de EUR 531,83 de votre PRET IMMO BILIER PRO FESSIO NNEL n° 06258577 n'a pu être réglée. Vous voudrez bien approvisionner votre compte très rapidement afin que cette échéance puisse être régularisée. Votre agence se tient à votre disposition pour examiner votre situation.

## Situation de vos comptes

Furos
Poste principal
Impayés prêts

Euros
517,13
534,45

## Information réglementaire sur la Garantie des Dépôts

année une information sur la garantie des dépôts dans votre relevé de compte.

Vos dépôts sont éligibles à la Garantie des Dépôts et de Résolution, selon les conditions prévues par les textes en vigueur. Si vous désirez en savoir plus, nous vous invitons à consulter la plaquette d'information du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution que vous trouverez sur notre site internet <a href="https://www.bred.fr">www.bred.fr</a> ou sur demande auprès de votre agence. Vous recevrez chaque

Si vous détenez un Livret A, un Livret de Développement Durable et Solidaire ou un Livret d'Epargne Populaire, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.

## Information réglementaire concernant la Médiation

Pour toute réclamation, votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

Si sa réponse ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse, vous pouvez vous adresser au

Service Relations Clientèle, par courrier, par téléphone ou encore via internet (coordonnées disponibles sur la Convention de compte de dépôt ou sur le site internet de la Banque). La BRED s'engage à vous répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relevant de la Directive sur les moyens de paiement 2), sauf si un nouveau délai est nécessaire auquel cas, vous en serez tenu informé.

Si le désaccord persiste, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de la consommation auprès de la BRED, par écrit : Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP (Fédération Nationale des Banques Populaire), 76-78 Av de France 75013 PARIS ou via internet : https://www.mediateur-fnbp.fr.